

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA  
COLLECTIVITÉ DE CORSE ET LA CHAMBRE  
D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-CORSE**

**CUNVENZIONE D'UGETTIVI È DI MEZI TRÀ A  
CULLETTIVITÀ DI CORSICA È A CAMERA  
D'AGRICOLTURA DI U CISMONTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'agriculture connaît depuis de nombreuses années des mutations puissantes appelant un changement profond des modèles de gestion des espaces agricoles.

La crise de la COVID-19 en impactant durement la profession a mis en évidence la nécessité d'accélérer les changements structurels en cours vers des objectifs d'autonomie alimentaire, de meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et de revitalisation des territoires du rural de l'intérieur et de la montagne.

Le projet de convention entre la Collectivité de Corse et la Chambre d'agriculture de Haute-Corse s'inscrit pleinement dans ces objectifs stratégiques ainsi que dans les axes de la politique agricole que notre institution entend mettre en œuvre, et à laquelle la Chambre d'agriculture contribuera activement dans le cadre de son périmètre de compétences.

Ce projet de convention est le fruit de la collaboration entre les services de la Collectivité, de l'ODARC et de la Chambre d'agriculture. Cette collaboration a permis d'arrêter la philosophie d'action, les objectifs stratégiques et les axes thématiques de cette convention.

Autour d'un programme d'accompagnement de la transition agro écologique et de relocalisation des productions, le projet de convention définit trois axes stratégiques à réaliser :

- ✓ Le développement de l'agro écologie en filières animales et végétales
- ✓ Le soutien du revenu des exploitants en accompagnant les débouchés des productions via la connaissance, la structuration et la conquête des marchés (développement de l'économie circulaire, circuits courts).
- ✓ La structuration d'une chambre d'agriculture de région performante pour porter une ambition collective et renforcer le capital humain par le conseil et la formation.

Cette démarche de conventionnement, initiée il y a peu également avec la Chambre d'agriculture de Corse-du-Sud, s'inscrit également dans un objectif de territorialisation des institutions consulaires visant à la création d'une entité consulaire unique dans le respect de l'intérêt de tous et de l'agriculture corse.

Aussi, cette mise en cohérence des partenariats entre la Collectivité de Corse et les chambres d'agriculture apparait comme une étape indispensable dans le processus de fusion.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE :**

- d'approuver le projet de convention entre la Collectivité de Corse et la Chambre d'agriculture de Haute-Corse,
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif à signer le projet de convention entre la Collectivité de Corse et la Chambre d'agriculture de Haute-Corse,
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer toutes les différentes pièces réglementaires (arrêté, conventions d'application, avenant annuel d'application, renouvellement ...) relatives à la mise en œuvre de la convention,
- de procéder à l'affectation sur le programme 21191 « Ingénierie politique agricole » de 200 000 euros d'autorisations d'engagement au profit de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.